



Lettre ouverte des médecins inspecteurs de santé publique de l'Etat et de l'Assurance maladie aux candidats à la présidentielle

Afin de préserver notre système de santé et d'Assurance maladie, l'association des médecins inspecteurs de santé publique (AMISP) a souhaité faire part de propositions dans son champ de compétences.

Nous déplorons une prévention insuffisante, inégalitaire, sous-investie et mal financée, une mortalité prématurée, une désertification médicale, une coordination insuffisante pour la prise en charge globale des patients entre les secteurs (prévention, ambulatoire, hospitalier et médico-social), des difficultés d'accès aux soins et une augmentation du reste à charge pour les patients malgré un système de santé très coûteux.

Lors d'un travail de réflexion organisé par l'AMISP, les médecins font le constat d'une hétérogénéité d'analyse des besoins, de stratégie et de pilotage sur le moyen et le long terme et un financement par la tarification à l'activité (T2A) des établissements de santé qui entraîne une inflation de certains actes au détriment du « prendre soin » de qualité.

Aussi face à ces constats, afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, nous proposons de :

Renforcer la prévention avec un engagement prioritaire sur la santé des jeunes, la lutte contre le tabagisme, la protection maternelle et infantile (PMI), la prévention de la dépendance avec des financements à la hauteur des enjeux, des actions et des évaluations en référence aux données probantes. L'ensemble des déterminants de santé doivent être pris en compte pour améliorer la prévention et la sécurité environnementale.

Garantir l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en soutenant la politique de maintien à domicile et l'accessibilité aux structures d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées, en particulier les enfants.

Rendre accessible des soins de qualité sur tout le territoire, en renforçant la coordination des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social pour des parcours de santé efficaces et socialement efficaces. Les nouvelles responsabilités de santé populationnelle, confiées aux groupes hospitaliers de territoire (GHT), auront à se concrétiser en cohérence avec les projets régionaux de santé (PRS) des Agences régionales de santé (ARS) associant l'ensemble des acteurs locaux.

Réformer le secteur ambulatoire par la création de centres de santé pluridisciplinaires répondant aux besoins de santé de la population par territoire de santé et par une réorganisation de la médecine libérale qui pourrait envisager la fin de la liberté d'installation, du secteur II voire une réforme de la rémunération à l'acte.

Développer la qualité des formations et l'évaluation des compétences des professionnels de santé.

Conforter l'Assurance maladie obligatoire (AMO), pilier de notre système de santé, en préservant la solidarité et en évitant la séparation du risque et des remboursements. Le partage avec les décideurs, de l'exploitation des données cliniques et des analyses multivariées de l'Assurance maladie contribuerait à l'optimisation de la qualité des actions en faveur de la santé et des soins. La généralisation du déploiement du dossier patient informatisé permettra d'améliorer les soins et à rationaliser les coûts.

Mettre en place un système national et régional de pilotage informatisé au service d'une politique de promotion de la santé et de régulation de l'offre efficiente et efficace. La démarche de planification, intégrant la définition de priorités avec la participation active des acteurs de santé et de la population, devrait ainsi devenir prédominante sur la logique actuelle de suivi de tableaux de bord préétablis à visée principalement économique. La démocratie en santé ne peut être une fiction servant d'habillage à la concertation.

Généraliser l'usage du numérique et de la télémédecine, en particulier dans les zones sous médicalisées.

Défendre le service public en luttant contre les lobbies et les conflits d'intérêt.

A l'instar de nombreux pays, l'administration de la santé en France devrait s'appuyer sur l'expertise de cadres de santé et en particulier de médecins de santé publique disposant d'une formation de haut niveau. En tant que conseillers médicaux de l'Etat, formés aux politiques publiques, les médecins de santé publique peuvent être les garants d'un intérêt général en santé publique et de la qualité des processus de décisions.

En conclusion, les médecins de santé publique souhaitent s'engager pour un système de santé et d'assurance maladie solidaire, efficient et durable.